



2014 : L'ANNEE POUR UNE TAXE EUROPEENNE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES SOLIDAIRE TAXONS LA FINANCE AU SERVICE DES VRAIES URGENCES !

INTRODUCTION

- En septembre 2011, la Commission européenne, à la demande de la France et l'Allemagne, a proposé une directive sur la taxe sur les transactions financières (TTF). Elle prévoyait de taxer les actions et obligations à hauteur de 0,1%, et les produits dérivés à hauteur de 0,01%. Selon les prévisions de la Commission européenne, elle devait rapporter 57 milliards d'euros par an.
- En juin 2012, face à l'opposition de pays membres de l'Union européenne (notamment le Royaume-Uni et, au sein de la zone Euro, l'Irlande et le Luxembourg), François Hollande et Angela Merkel ont convaincu 9 autres chefs d'Etats européens d'instaurer une taxe européenne sur les transactions financières grâce à une procédure de coopération renforcée.
- En mars 2012, la France a instauré une taxe limitée aux actions nationales qui, en dépit du doublement de son taux atteignant aujourd'hui 0,2%, n'a rapporté que 600 millions d'euros par an au lieu des 1,6 milliards d'euros escomptés. Elle a ainsi rapporté cinq fois moins que la taxe britannique sur les actions nationales. Cet échec s'explique par la longue liste d'exemptions décidées par le ministère des Finances et qui ne figurent pas dans la taxe britannique.
- En 2013, l'Italie a instauré à son tour une taxe sur les actions et les produits dérivés d'actions, elle aussi criblée d'exemptions.
- En 2013 la France a été le premier pays à allouer une partie des recettes de sa taxe nationale à la solidarité internationale. Mais dans un contexte de coupes budgétaires dans l'aide au développement, aucune ressource supplémentaire n'a été allouée à la lutte contre le sida et le changement climatique, contrairement aux engagements répétés du Président François Hollande.
- A l'approche des élections européennes, les onze pays membres souhaitent aboutir à un accord sur cette taxe. François Hollande et Angela Merkel entendent soumettre une proposition de consensus aux 9 autres pays souhaitant instaurer cette taxe. Ils en dévoileront les contours à l'occasion du conseil des ministres franco-allemand qui se tiendra le 19 février à l'Élysée.
- Aujourd'hui, les associations militant depuis de nombreuses années pour la TTF attendent des engagements clairs des Chefs d'Etat français et allemands, aussi bien sur la question de l'assiette que de son affectation aux enjeux de solidarité internationale.

RETOUR SUR 2013

Le 22 janvier 2013, onze pays européens, emmenés par la France et l'Allemagne,¹ ont initié une procédure de coopération renforcée visant à instaurer une taxe européenne sur les transactions financières. Le 14 février 2013, **la Commission européenne a proposé une seconde directive visant à instaurer une taxe de 0,1% sur les actions et obligations, et de 0,01% sur les produits dérivés.**² Selon les dernières estimations, cette taxe prévoit de rapporter entre 34 et 37 milliards d'euros par an.

Les négociations se sont déroulées toute l'année en 2013 sans parvenir à un accord. Deux facteurs l'expliquent. Tout d'abord, le processus législatif européen impose par nature de longues discussions techniques et politiques. Surtout, les élections générales allemandes (septembre - décembre 2013) ont réellement ralenti les négociations pendant le second semestre 2013 et décrié la pression de l'Allemagne sur ce dossier.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par de **nombreuses attaques contre le projet de taxe européenne sur les transactions financières**. Le Royaume-Uni a multiplié les menaces publiques, en déposant notamment un recours contre la décision du Conseil d'autoriser les onze pays membres à instaurer une telle taxe.³ Les secteurs financiers français et européen ont exercé une pression puissante et coordonnée visant à réduire l'assiette de la TTF européenne plutôt qu'à l'éliminer (réalisant que celle-ci allait bien aboutir).

Suite aux élections allemandes et à la nomination d'un gouvernement de coalition (CDU, CSU et SPD) en décembre 2013, et surtout en amont des élections européennes, **les discussions se sont considérablement accélérées**. Le 19 décembre 2013, François Hollande et Angela Merkel ont annoncé que Paris et Berlin prendraient une initiative commune sur la taxe européenne sur les transactions lors du conseil des ministres franco-allemand.

Le 27 janvier dernier, les ministres des Finances Pierre Moscovici et Wolfgang Schäuble ont confirmé cet engagement lors du dernier conseil financier et économique franco-allemand.⁴ La France et l'Allemagne ont approché l'Italie et l'Espagne afin de parvenir à un texte de compromis final qu'ils présenteront prochainement aux pays membres de la coopération renforcée.

Dans ce contexte, les discussions en cours prennent trois dimensions :

- Tout d'abord, les Etats mentionnés tentent de trouver un compromis sur la question de **l'assiette** de la taxe, certains Etats voulant exempter les transactions les plus spéculatives (les plus rentables mais aussi les plus déstabilisatrices) : trading à haute fréquence, trading sur les dettes d'Etat, et produits dérivés.
- Surtout, celle de **l'affectation** reste en suspens. Alors que certains Etats veulent que la TTF serve intégralement à rembourser les marchés financiers pour la dette publique, la France s'est engagée à consacrer une partie des revenus de cette taxe européenne à la solidarité internationale. L'Allemagne et la Belgique sont ouvertes à cette idée. Deux risques majeurs existent : la taxe pourrait non seulement ne pas être affectée à des enjeux communs, mais surtout, chaque Etat membre pourrait l'utiliser afin de combler son déficit budgétaire.
- Enfin, la France et l'Allemagne discutent de **la forme de l'accord, avec l'option de mettre en place une taxe européenne sur les transactions financières en deux phases**. La première inclurait par exemple les actions et les produits dérivés d'actions, la seconde potentiellement les obligations d'Etat et d'entreprises et la majorité des produits dérivés.

POURQUOI UNE MOBILISATION MAINTENANT ?

Sommet franco-allemand le 19 février. Une position commune sur la taxe européenne sur les transactions financières, relative à son assiette et à son affectation, devrait être annoncée lors de ce sommet. Par ailleurs, le 18 février, les ministres des Finances européens se réuniront afin de discuter notamment de cette question.

Un accord d'ici à la fin des élections européennes. La France et l'Allemagne, soutenues par l'Italie et l'Espagne, souhaitent en effet aboutir à un accord d'ici à la fin des élections européennes (25 mai 2014). Les ministres des Finances européens ont inscrit la question de cette taxe à l'agenda de leur réunion du 6 mai 2014. Les parlementaires européens socialistes, la présidence grecque de l'Union européenne ainsi que les Président de la commission en charge de la fiscalité et Commissaire européens Barroso et Semeta rejoignent cette position, en témoignent notamment les déclarations d'Algirdas Semeta, le 4 février dernier face au parlement européen qui a appelé les « partisans de la taxe » à « s'unir pour progresser ».

Une opportunité historique pour la solidarité internationale. Cet accord viendra à point nommé afin que la TTF européenne remplisse l'un de ses objectifs historiques : allouer de nouvelles ressources financières au profit de la solidarité internationale comme la lutte contre le changement climatique et le sida.

LES ENJEUX DE LA TTF EUROPEENNE

Taxer les produits dérivés

Aucun accord définitif n'a été trouvé sur la question de l'assiette de cette taxe. Les Etats membres autour de la table affichent des positions différentes quant à la taxation des obligations et des produits dérivés. En raison de la faiblesse de la position de la France, ce compromis est susceptible d'aboutir à une taxe au rabais limitée aux actions et à quelques produits dérivés.

La France et l'Italie, en raison de la position de leur ministre des Finances respectif, s'inclinent devant les demandes du secteur financier, et souhaitent exclure la quasi-totalité des produits dérivés. Pierre Moscovici s'est ainsi opposé à la proposition d'améliorer la taxe française sur les transactions financières en taxant les transactions à haute fréquence⁵. La France souhaite ainsi calquer la taxe européenne sur la taxe existante en France, pourtant limitée aux seules actions, et y ajouter le moins de produits dérivés possibles. Les banques d'investissement françaises, spécialistes des produits dérivés, seront nécessairement impactées par une TTF européenne ambitieuse. Selon Alpha Value⁶, en termes de montant de transactions sur les produits dérivés, BNP Paribas arrive à la deuxième place des banques européennes (48 300 milliards de dollars, soit 24 fois le PIB de la France).

Or le gouvernement de coalition allemand, pourtant dominé par les conservateurs de la Chancelière Angela Merkel et composé des socio-démocrates allemands, a indiqué dans son accord qu'il souhaitait taxer de manière large les transactions financières en incluant l'ensemble des produits dérivés.⁷ Déjà lors du gouvernement précédent, le ministre des Finances allemand avait soutenu une assiette large afin de réguler la finance, la position allemande est donc ferme sur cette question.

Sur la base des modèles français et italiens, les actions seraient taxées inefficacement, les transactions à haute fréquence seraient exemptées, l'ensemble des obligations d'Etat et d'entreprises et la majeure partie des produits dérivés seraient exclus. En effet, les taxes françaises et italiennes manquent cruellement d'ambition. La taxe française s'applique à hauteur de 0,2% sur les actions d'entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros. Une seconde taxe est mise en place sur les « ordres » (et non pas sur les transactions) portant sur les actions. C'est une taxe 0,01 % appliquée aux opérations qui annulent et modifient les ordres passés dans un délai de moins d'une demi-seconde. Si l'opérateur annule plus de 80 % de ses ordres sur une seule journée boursière, la taxe s'applique sur le montant des ordres annulés ou modifiés excédant ce seuil.

Le rapport déposé par le député Christian Eckert, le rapporteur général à la Commission des finances⁸ récapitule au mieux les principales limites de cette taxe :

- La taxe sur les actions françaises ne collectera que 600 millions d'euros par an alors qu'elle devait rapporter 1,6 milliards d'Euros. La faiblesse de la collecte française est liée à une longue liste d'exemptions : rien qu'entre août et décembre 2012, 39,5 millions d'opérations ont été exemptées alors que seules 6 millions d'opérations ont été taxées. Ainsi, 5 transactions sur actions françaises sur 6 sont exemptées. Quant à la taxe italienne, étendue aux dérivés d'actions, en 8 mois d'application elle n'a rapporté que 159 millions d'Euros. A côté, la taxe existante en Grande-Bretagne sur les actions rapporte entre 3 et 4 milliards d'euros par an.
- La taxe britannique taxe à hauteur de 1,5%, le triple du taux habituel, les banques britanniques qui préfèrent acheter les actions de sociétés britanniques cotées à l'étranger. Or les taxes françaises et italiennes, exemptent les banques françaises se livrant à ce jeu.
- La taxation des transactions à haute fréquence n'a rien rapporté depuis sa mise en place. Cette taxe exclut les opérations réalisées dans une même journée – dites intrajournalières – comme les opérations de trading haute fréquence. Enfin, elle ne s'applique qu'aux opérateurs français et exempte donc les ordres et transactions à haute fréquence réalisés par des opérateurs étrangers. La quasi-totalité des ordres et transactions à haute fréquence sur les titres français étant réalisée depuis l'étranger, la taxe est inefficace.

L'exemption des produits dérivés reviendrait à épargner totalement un bon nombre d'instruments hyper-spéculatifs ayant favorisé l'effondrement du système financier en 2008.

Appliquer la TTF sur une assiette plus large est une mesure essentielle afin de stabiliser le marché financier soumis à la taxe. Si les produits dérivés sont exemptés, la taxe aura pour effet d'augmenter leurs transactions. Le problème se pose déjà puisqu'entre avril 2010 et avril 2013, le montant des opérations réalisées de gré à gré sur les produits dérivés de taux d'intérêt en Allemagne a doublé pour atteindre plus de 100 milliards de dollars par jour.⁹ Toutes les trois semaines environ, l'équivalent du PIB de toute l'Union européenne est échangé en euros sous forme de produits dérivés de taux d'intérêt¹⁰.

L'institut allemand pour la recherche économique estime que la taxe européenne appliquée en France rapporterait 11 milliards d'euros, de même que pour l'Allemagne.¹³ Sur cet ensemble, la taxation des produits dérivés représente 7 milliards d'euros. Il faudra plus de dix ans de revenus de la TFF unilatérale française pour compenser l'impact que le sauvetage de DEXIA¹⁴ a eu sur les contribuables français. C'est bien trop long. Les revenus attendus de la taxation des produits dérivés permettraient de rembourser ces contribuables en une seule année.

Selon de nombreuses études, exempter les produits dérivés ferait perdre au moins deux tiers des revenus attendus par les onze pays de l'UE. En d'autres termes, environ 21 milliards d'euros¹⁵ au sein des onze pays. De plus, les dégâts pourraient ne pas s'arrêter là, puisque si les produits dérivés sont exemptés, ils deviendront la solution permettant d'éviter les taxes restantes sur les actions et les obligations. Exonérer les produits dérivés pourrait réduire à néant la taxe.

L'affectation de la taxe

Suite à la crise financière, l'aide publique globale au développement et à la lutte contre le changement climatique engagée par les Etats a fortement baissé aussi bien en 2011 (2%) qu'en 2012 (4%), selon l'OCDE¹. Aujourd'hui l'aide globale au développement représente moins de 0,3 % du revenu national (RNB) de nombreux pays riches, loin des promesses de 0,7% devant être atteints en 2015. En France, l'aide publique au développement baisse depuis 2012, la TTF ne vient donc que boucher les trous¹⁶. Par ailleurs, le pourcentage de la TTF française affectée à la solidarité internationale, à la lutte contre le sida et au changement climatique reste très faible, 85% de ses revenus étant affectés au trésor public français, alors que l'on a besoin d'urgence de financements additionnels pour lutter contre ces fléaux.

- Le changement climatique aggrave déjà la situation des pays les plus pauvres. Pourtant, jusqu'à présent, rien n'a été concrètement présenté pour mobiliser les 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 promis à Copenhague pour aider les pays les plus vulnérables à s'adapter au changement climatique et à réduire leurs émissions. Le Fonds vert pour le climat, mis en place au sommet climat de Cancún, reste hélas une coquille vide. Or les besoins en matière d'adaptation au changement sont loin d'être couverts : entre 2010 et 2012, les pays développés n'y ont consacré que 6 milliards de dollars soit moins que le coût des Jeux olympiques de Londres.

- Aujourd'hui, on sait qu'on peut mettre fin au sida, on sait combien ça coûterait, et on sait combien ça rapporterait – en vies, mais aussi en dollars car la lutte contre le sida est un des investissements les plus coût-efficaces qui soit. Car en 30 ans de lutte et plus de 10 d'existence du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, des progrès exceptionnels ont été réalisés, en particulier en Afrique où aujourd'hui, 1 adulte sur 20 est séropositif au VIH. Ainsi l'année dernière, les 360 millions d'euros attribués par la France au Fonds mondial permettaient de financer les traitements de 800 000 des 9,7 millions de personnes sous antirétroviraux dans les pays pauvres. Pourtant aujourd'hui, 18 millions de personnes attendent encore un traitement antirétroviral dans le monde. Demain, sans financements nouveaux et additionnels contre le sida, les infections resteront supérieures aux mises sous traitement, et la communauté internationale continuera de courir derrière une épidémie qui a déjà fait 35 millions de morts. Le Fonds mondial joue également un rôle majeur pour la lutte contre le paludisme et la tuberculose: depuis sa création, il finance 60% de la lutte mondiale contre le paludisme et a permis de traiter 260 millions de personnes touchées par cette maladie. Il a également assuré le diagnostic et le traitement de 9,7 millions de cas de tuberculose.

La France a été le premier pays à affecter 15% de sa TTF à l'aide publique au développement, même s'il faut noter que cet argent n'est pas additionnel aux efforts d'aide publique au développement. Par ailleurs, François Hollande a affirmé à de nombreuses reprises qu'il souhaitait affecter une partie des revenus de la TTF européenne à la lutte contre les grandes pandémies comme le sida et contre le changement climatique. Le ministre des Finances, aux côtés du ministre du Développement Pascal Canfin, a récemment rejoint ces déclarations¹⁷.

La France n'est d'ailleurs pas seule ! La Belgique soutient l'affectation de la TTF à la solidarité internationale. L'Allemagne a récemment indiqué qu'elle augmenterait de deux milliards d'euros son aide publique au développement sur quatre ans et est sous pression de l'augmenter encore plus, par exemple pour pouvoir augmenter sa contribution au Fonds mondial, et pour financer le Fonds vert (l'Allemagne a déjà annoncé vouloir mettre le climat à l'agenda du G8 en 2015). Cet argent devra venir de sources additionnelles. Par conséquent, le nouveau ministre du Développement, Gerd Müller, a soutenu le concept d'une affectation de la TTF à l'aide au développement le 1^{er} février dernier¹⁹.

Il est temps que la France et l'Allemagne, aux côtés des Etats souhaitant instaurer une taxe sur les transactions financières, décident de faire contribuer le secteur financier. Rien qu'en France, les principales banques ont engrangé à elles seules 28 milliards de profits sur les trois dernières années, plus du double de l'aide au développement française²⁰.

Aujourd'hui, toutes les opportunités sont réunies pour parvenir à une taxe solidaire dès cette année :

- En septembre 2014, lors du sommet onusien sur le climat initié par le secrétaire général des Nations unies Ban Ki Moon, les Etats européens devront notamment annoncer leurs contributions financières au Fonds vert pour le climat qui deviendra le principal fonds permettant d'aider les pays les plus pauvres à s'adapter et lutter contre le changement climatique. Il est impossible que la France n'annonce pas l'affectation d'une partie de la TTF à ce fonds, car elle présidera le sommet sur le climat en 2015. Ainsi **Si les Etats européens affectaient seulement 10% de cette taxe aux premiers financements du Fonds vert pour le Climat – avec une garantie de l'augmenter lors de la signature de l'accord international en 2015 – cela constituerait un début prometteur.**
- En décembre dernier, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a tenu son sommet de refinancement à Washington à l'invitation de Barack Obama. Le Fonds mondial espérait obtenir 15 milliards de dollars, ce qui aurait permis de mettre assez de nouveaux malades sous traitement d'ici à 2016 pour enfin inverser la courbe du sida dans le monde. Lors du sommet de Washington, de nombreux pays ont annoncé qu'ils augmenteraient leur contribution au Fonds mondial pour faire face à ce défi historique. La Grande-Bretagne a doublé sa contribution avec 1 milliard de livres sterling sur trois ans, et les Etats-Unis ont annoncé une enveloppe de cinq milliards de dollars sur trois ans, soit un tiers des besoins du Fonds mondial. Les contributions britannique et américaine sont cependant des contributions conditionnelles : le montant total ne sera déboursé que si d'autres pays augmentent également leur contribution au Fonds mondial. **Mais alors que François Hollande s'était engagé dès les premières semaines de son mandat à mettre fin au sida en finançant l'accès universel aux traitements**, il est finalement revenu sur sa décision pour choisir de maintenir la contribution de la France à son niveau actuel. Paralysée par les négociations entre SPD et CDU, Angela Merkel ne s'est quant à elle engagée sur aucun montant. Résultat : seuls 12 milliards de dollars ont été récoltés. Or **seuls 10% des revenus de la TTF européenne pourraient permettre de récolter les 3 milliards manquants.**

LES DEMANDES DES ONG

Le 19 février, la France et l'Allemagne seront face à une opportunité historique : en décidant de promouvoir une taxe large et solidaire, elles pourront tirer le bénéfice pour ceux qui, par exemple, n'ont pas les moyens de lutter contre le changement climatique ou d'accéder à des traitements antirétroviraux. Ils doivent la saisir.

Ainsi à cette occasion : la France et l'Allemagne devront s'engager publiquement sur les points suivants :

- l'affectation des revenus de la TTF européenne, de manière additionnelle, à la solidarité internationale, la lutte contre le sida et le changement climatique ;
- l'ensemble des produits dérivés, pouvant tous être utilisés à des fins spéculatives, seront inclus dans l'assiette de la TTF européenne ;
- l'accord de mai devra être contraignant, aussi bien sur l'affectation que l'assiette de la taxe afin qu'aucun Etat ne puisse se défaire de ses responsabilités

Contacts presse :

Coalition PLUS - Sophie Baillon : sbaillon@coalitionplus.org / 07 81 73 34 77

AIDES – Francesca Belli: fbelli@aides.org / 06 10 25 52 03

ONE France – Annabel Hervieu: annabel.hervieu@one.org / 06 31 22 89 68

Oxfam France – Magali Rubino : mrubino@oxfamfrance.org / 06 30 46 66 04

Février 2014.

¹ France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Grèce, Autriche, Portugal, Estonie, Slovaquie, Slovénie

²Taxe européenne sur les transactions financières, Commission européenne, disponible sur : http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/other_taxes/financial_sector/

³ *Affaire C-209/13 UK c/ Conseil*, disponible sur :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=137910&mode=req&pageIndex=1&dir=&occ=first&part=1&text=enhanced%2Bcooperation&doclang=FR&cid=27172#ctx1>

⁴ Communiqué du Conseil économique et financier franco-allemand (CEFFA), 27 janvier 2014, disponible sur : <http://www.pierremoscovici.fr/2014/01/27/communiqu%C3%A9-du-conseil-%C3%A9conomique-et-financier-franco-allemand-ceffa/>

⁵ Le Monde.fr, Trading à haute fréquence, histoire d'un renoncement, Mathilde Damgé, 22 octobre 2013, disponible sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/22/taxe-sur-le-trading-haute-frequence-les-deputes-renoncent-a-un-milliard-d-euros-de-recettes_3500699_3234.html

⁶ Etude Alpha Value, mentionnée par le Monde le 17 décembre 2013, disponible sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/12/17/les-produits-derives-depassent-leur-niveau-d-avant-crise_4335868_3234.html

⁷ Reuters, Factbox: Highlights of German coalition agreement, disponible sur : <http://www.reuters.com/article/2013/12/15/us-germany-coalition-factbox-idUSBRE9BE09L20131215>

⁸ Rapport d'information n°1328 sur l'application des mesures fiscales contenues dans les lois de finances, MM. Christian ECKERT, Rapporteur général à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Disponible au : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1328.asp>

⁹ BIS, « Triennial Central Bank Survey », (avril 2013), disponible sur : <http://www.bis.org/publ/rpfx13ir.pdf>

¹⁰ Quinze jours de négociations à la bourse à 1 146 milliards de dollars équivalent à 17 190 milliards de dollars, selon BIS, *ibid.*

¹³ Voir page 5, institut allemand pour la recherche économique (DIW), « Financial Transaction Tax: Economic and Fiscal Effects of the Implementation of a Financial Transaction Tax in Germany », (juillet 2013) à l'adresse suivante : http://www2.weed-online.org/uploads/diw_document_english_translation_summary.pdf

¹⁴ Les pertes des contribuables français étaient estimées à 6,6 milliards d'euros en 2013, d'après la Cour des comptes. Consulter l'article du Financial Times, paru le 18 juillet 2013 : « France's losses on Dexia bailout hit €6.6bn ». Selon le Ministère de l'Économie et des Finances, les revenus en France pour la taxe sur les transactions financières lors des 12 premiers mois s'élevaient à 600 millions d'euros.

¹⁵ La Commission européenne a estimé que 62 % des 34 milliards d'euros de revenus attendus proviendront des produits dérivés. L'institut allemand pour la recherche économique (DIW) affirme, quant à lui, que 66 % des 37,4 milliards d'euros proviendraient des produits dérivés. Consultez le document « Impact Assessment of the EU-11 FTT » (février 2013) de l'institut allemand pour la recherche économique (DIW), *ibid.*, et de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/swd_2013_28_en.pdf

¹⁶ 220 millions d'euros sont en effet coupés dans la mission APD et amène à la baisse de l'APD française pour 2013. Par ailleurs, l'APD risque a été amputée une nouvelle fois de 104 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 3.1%.

¹⁷ Pierre Moscovici, Pascal Canfin, Taxe sur les transactions financières, c'est maintenant, disponible sur : http://www.lesechos.fr/opinions/points_vue/0203278389608-taxe-sur-les-transactions-financieres-c-est-maintenant-646543.php.

¹⁹ Interview, Frankfurter Rundschau, 1 février 2014.

²⁰ Classement des banques françaises en 2013, Culture Banque, 2013, disponible sur : <http://www.culturebanque.com/classement-banques-francaises-2013/>